N° 2755. Vendredi 22 Septembre 1843.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Celestins*, n. 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeur de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas*, n. 5, *place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 septembre 1843.

ARRIVÉE DU DUC DE NEMOURS A LYON.

Hier, vers deux heures et demie, les coups de canon fréquemment répétés des forts qui environnent Lyon annonçaient à la population l'arrivée de M. le duc et de Mme la duchesse de Nemours. Bientôt on vit paraître sur la Saône un bateau à vapeur pavoisé; il amenait le duc et la duchesse. Le duc de Nemours se tenait debout, ayant à quelques pas de lui ses officiers d'état-major et les fonctionnaires qui l'accompagnaient. Nous avons remarqué qu'il adressait de nombreux saluts aux spectateurs qui étaient sur les quais. Arrivé en face de la place de l'Ancienne-Douane, le bateau s'est arrêté; le duc et la duchesse de Nemours, ainsi que leur suite, sont descendus à terre.

M. le maire de Lyon, accompagné de ses adjoints et de son conseil municipal, a reçu le prince, et lui a adressé le discours d'usage. On y remarque le passage suivant :

« Le monde est entré dans une voie nouvelle : aux luttes sanglantes de la conquête ont succédé les luttes pacifiques de l'industrie. Pour triompher dans ces luttes, Lyon se confie en ses forces et en son activité, et ne demande point à combattre derrière les remparts de la protection. Les barrières que la guerre élevait entre les peuples sont tombées à la voix de l'humanité : puissent celles que les douanes leur ont substituées tomber à leur tour à la voix des intérêts matériels bien compris! La liberté commerciale seule peut développer le génie créateur et resserrer l'alliance des peuples. »

Nous ne voulons pas ici discuter le mérite de cette assertion de M. Terme, à savoir *que la liberté commerciale seule peut développer le génie des peuples*, et nous nous contenterons de rappeler que la liberté commerciale ne peut fleurir qu'à l'aide de la liberté politique, que celle-ci soutient et protége l'autre, et que la liberté commerciale ne pourra jamais s'établir solidement en France avec une chambre de monopole et des lois d'intimidation.

M. le maire de Lyon, qui, à d'autres époques, a donné des preuves non équivoques d'un ardent libéralisme, ne pense pas sans doute que notre liberté politique soit suffisante pour nous faire arriver à la liberté qu'il réclame pour le commerce. Pourquoi ne l'a-t-il pas indiqué dans son discours ? Il nous aurait dispensés de compléter sa pensée, et cela aurait mieux valu que de venir débiter au prince des lieux-communs sur les avantages de la paix et sur les bienfaits d'un système qui est singulièrement usé. Si le futur régent a pu, à travers les flagorneries administratives, pénétrer les véritables sentiments des populations, il a dû acquérir cette conviction qu'elles sont loin d'être satisfaites et de partager le contentement officiel de MM. les maires et de MM. les préfets. C'est peut-être pour cela qu'il s'est abstenu dans sa réponse de toute réflexion touchant à la politique du gouvernement de son père, et qu'il n'a fait aucune allusion aux idées économiques de M. Terme.

Le discours prononcé et la réponse faite, le prince a conduit la princesse à sa voiture, puis il est monté immédiatement à cheval pour se diriger vers l'hôtel de la préfecture. Voici l'ordre du cortége :

En tête, un escadron de lanciers ouvrant la marche; après, le duc de Nemours seul et à cheval; à quelques pas de distance, son état-major à cheval; puis la voiture de la duchesse, et à la suite les voitures des fonctionnaires. Un magnifique escadron de dragons fermait la marche.

Le duc et son cortége ont débouché par le pont du Change; après avoir longé les quais, ils sont arrivés par la place Bellecour dans la rue Saint-Dominique qu'ils ont traversée pour faire leur entrée à la préfecture.

Des détachements de chaque régiment d'infanterie de la garnison faisaient la haie. Partout sur son passage le prince a rencontré une foule nombreuse mais calme, et partout on a remarqué un silence bien significatif; il n'a été interrompu que par de bien rares acclamations.

Le temps était magnifique; on ne nous a signalé aucun accident. Nous ne devons pas omettre de dire que, pendant tout le trajet, le duc et la duchesse n'ont pas cessé de saluer les personnes qui se trouvaient sur leur passage.

Vers quatre heures les réceptions ont commencé. Nous avons vu le corps des officiers d'artillerie qui se rendait à la préfecture. Dans la soirée les réceptions ont sans doute continué. Il y avait encombrement de voitures sur la place de la Préfecture. On y remarquait aussi quelques groupes de curieux.

Voici la réponse du duc de Nemours au discours de M. Terme :

« Monsieur le maire,

» Je suis bien sensible à l'accueil que vous me faites ainsi, qu'à Mme la duchesse de Nemours, au nom du conseil municipal, accueil si dignement secondé par les habitants de la ville de Lyon.

» C'est avec une vive satisfaction et un sentiment d'orgueil national que je suis venu visiter cette grande cité qui peut prendre à bon droit le titre de seconde ville du royaume.

» Je me trouve avec bonheur au sein d'une population si remarquable par le déploiement de ses immenses ressources commerciales, par son goût pour les travaux de l'intelligence et des arts de la paix, et par son patriotisme dans les circonstances les plus critiques.

» Je désire que les Lyonnais connaissent mon estime pour leur caractère, ma sympathie pour leurs efforts toujours couronnés de succès, et mon empressement à connaître et à favoriser leurs vœux.

» Je suis ému du grand spectacle qui s'offre à mes regards. Vos paroles, qui le dépeignent si bien, m'assurent que la ville de Lyon, fidèle à son passé, saura toujours justifier la confiance que le roi et le pays ont si justement mise en elle. »

Le voyage du duc de Nemours a été entrepris dans un but politique, nous devons donc en suivre avec soin tous les incidents; nous le devons parce qu'ils peuvent et doivent servir d'une part à prouver que le système général de politique suivi jusqu'à ce jour n'est pas agréable au pays, et d'autre part à démontrer jusqu'à l'évidence toute l'impopularité du ministère. Nous disions ces jours passés, quand il se défendait de vouloir profiter des prétendus succès du prince dans l'Ouest, que nous le trouvions trop généreux, que puisque ce voyage avait un but politique il devait en accepter les bons et les mauvais effets, et aujourd'hui nous voulons qu'on en assume sur lui toute la responsabilité; car ce voyage nous démontre combien il a fatigué le pays par ses tendances contre-révolutionnaires.

On doit considérer comme positif qu'il y a eu froideur de toutes parts dans les populations : elles étaient fort peu *empressées* dans les départements de l'Ouest, elles le sont peut-être encore moins dans ceux de l'Est. A Dijon, l'accueil fait au duc de Nemours a été extrêmement froid. Voici comment s'explique à ce sujet le *Courrier de la Côte-d'Or*, journal d'opposition dynastique :

Le son des cloches, le canon, les feux d'artifice, d'inoffensifs drapeaux flottants sur les tours de nos villes, l'empressement commandé de nos fonctionnaires et l'échange de quelques banalités ne constituent pas l'*enthousiasme*. Or, au milieu des craintes qui assiégent tous les esprits, au milieu des souffrances de l'industrie, lorsque la vie du travailleur devient chaque jour plus laborieuse et plus incertaine, lorque cette paix de l'Europe dont on se vante est si précaire et si mal affermie, au sein de cet égoïsme énervant qui semble être devenu le culte immonde de notre époque, l'enthousiasme est-il possible? serait-il raisonnable? Aujourd'hui notre tâche est facile, et, lorsque nous aurons dit que l'accueil fait à M. le duc de Nemours par la population de Dijon a été très-froid, personne, que nous sachions, ne sera tenté de nous contredire: nous avons 20,000 témoins.

Nous trouvons dans le même journal ce qui suit :

On nous écrit de Beaune, le 18 septembre :

« Nous venons de recevoir la visite du duc et de la duchesse de Nemours. Jamais enthousiasme n'a été plus difficile à décrire que celui dont leur présence a été l'objet. Les habitants de Beaune n'ont pas poussé un seul vivat. Vingt-cinq artilleurs de la garde nationale et une partie de la compagnie des pompiers ont rendu les honneurs à leurs altesses. Arrivées à l'Hôtel-Dieu vers midi et quart, elles ont reçu les compliments d'usage de nos autorités, compliments écrits et sans cesse renouvelés. Alors seulement une douzaine de fonctionnaires ont crié *Vive le duc de Nemours!* et *Vive le roi!* Puis deux demandes de croix d'honneur ont été adressées à M. le duc de Nemours : l'une pour M. Dupont, marchand de fer, et au nom de toute la ville qui ne s'en doutait pas; l'autre pour M. Billardet, médecin d'un grand mérite et légitimiste que l'on tient à rallier à l'ordre de choses. »

Voici maintenant ce que nous lisons dans le *Patriote* de Châlon sur le passage du duc de Nemours dans cette ville :

Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés lundi, à trois heures et demie du soir, par la route de Beaune, au bruit éclatant des boîtes municipales qui, depuis dix ans, ont remplacé les canons enlevés à la garde nationale. Les autorités de la ville, accompagnées d'une douzaine de maires des communes voisines et des officiers retraités, immuables figurants des solennités publiques sous tous les régimes, composaient un cortége assez nombreux, flanqué de deux compagnies du 34e de ligne et des compagnies de pompiers de Châlon, Saint-Cosme et Oslon. Le conseil municipal de Châlon brillait par son absence à cette cérémonie, pour laquelle on n'avait pas même jugé à propos de le consulter. Quant à notre garde nationale même, si belle jadis et si dévouée au maintien de l'ordre et de la liberté, son absence protestait assez contre l'escamotage de réorganisation dont on l'a leurrée il y a trois ans et contre la flagrante violation de la loi.

Il faisait un temps magnifique, et des flots de population, attirés par la curiosité, couvraient la vaste rue de l'Obélisque jusqu'au-delà des barrières de l'octroi, où le cortége attendait les augustes voyageurs.

M. le maire de Châlon, prenant alors la parole au nom de la cité, a complimenté le prince d'une voix faible et tremblante, et lui a fait hommage du patriotisme et du dévouement de ses concitoyens. Le prince, dans une réponse brève et, dit-on, fort convenable, a rappelé la défense courageuse des Châlonnais lors de l'invasion étrangère, défense qui leur a valu la croix d'honneur placée dans les armes de la ville, et il a terminé en ajoutant que, si le malheur des temps voulait qu'il fût jamais appelé à la défense de la patrie, il saurait se montrer digne d'une aussi belle cause. Quelques cris rares et décousus de *Vive le roi! vive le duc!* mais sans échos, ont été articulés après ces allocutions, que nous n'avons point entendues, et que nous reproduirions si elles nous avaient été communiquées.

FEUILLETON DU CENSEUR DU 22 SEPTEMBRE.

ARTHUR ET MARIE.

I.

LE DÉPART.

Mme de Merville, mariée à seize ans à un général couvert de blessures, de rubans rouges et de pensions, fut veuve à vingt-un ans. Son mari lui laissa une fortune de 20,000 livres de rente, une gracieuse enfant de quatre ans, ayant nom Marie, belle comme une étoile du ciel. Nous laisserons grandir en paix notre héroïne, et nous commencerons cette véridique histoire à l'époque de la vie où le cœur de la jeune fille s'agite dans sa poitrine, où le regard d'un beau jeune homme la fait rougir jusqu'au blanc de ses jolis yeux.

Nous sommes en 1829. Marie a seize ans; elle est jolie, recherchée, accablée d'hommages. Vive, gaie, folâtre par moments, vous la trouvez souvent pensive, triste et mélancolique. Son cœur cherche en vain, au milieu de tous ces adorateurs, un être qui puisse sympathiser avec sa belle ame. Jamais elle ne pourra aimer un homme qui, au milieu d'une déclaration ardente, passionnée, viendra placer à côté de ce mot : *Je t'aime!* une question d'argent, quelques mots sur sa dot. L'insensé! ne sait-il pas que celle qui vous aime, pour être à vous, donnerait des millions? Eh! qu'importe à la jeune fille, riche pour deux, que son amant soit pauvre? Que lui faudrait-il? de l'amour, de l'amour; oui, mais de cet amour comme il s'en trouve peu, du constant, du fidèle. Ah! garde à vous, jeunes fillettes : les anciens chevaliers, nos aïeux, laissèrent au beau pays de Palestine et leurs écharpes et leur fidélité; ils n'apportèrent du pays saint qu'une ambition effrénée, qu'un seul désir, celui de reconquérir les richesses perdues pendant leur long voyage. Dites, ne doit-on pas imiter et suivre scrupuleusement l'exemple et la ligne tracés par nos bons pères? Mais je laisse à d'autres le soin de vous convaincre. Aimer, telle est la devise du siècle; être aimé, voilà le seul bien.

Parmi les habitués du salon de Mme de Merville se trouvait un beau jeune homme aux yeux bleus admirablement fendus et pleins d'une douce langueur. Sa physionomie respirait quelque chose de tendre, de sentimental, qui vous intéressait au premier abord. Ses longs cheveux noirs venaient se boucler autour de sa tête, comme l'auréole d'un saint, comme la couronne d'un martyr. Sa main blanche et potelée glissait rapide et légère sur les touches d'un piano, ou, vibrante et forte, faisait résonner les cordes d'un délicieux violon. Comment ne pas plaire lorsqu'à tous ces talents on joint des connaissances positives, un esprit fin, délicat, incisif, un son de voix mielleux et sonore!

Marie le vit, Marie l'aima. Que de fois aussi les beaux yeux noirs de la jeune fille venaient-ils se mirer dans les yeux du jeune homme! Que de fois aussi une seule parole d'Arthur d'Ancourt amenait sur les joues pâles de Marie une vive rougeur! Que de fois encore, au récit des malheurs de sa noble famille, Arthur a-t-il surpris une larme furtive se cacher dans les longs cils de cette enfant qui devait un jour lui causer de si vifs regrets, de si vives alarmes!

Je vous ai fait grâce, cher lecteur, des longs et douloureux soupirs qui, pendant plusieurs mois, s'étaient exhalés de la poitrine de nos deux amoureux. Bientôt leurs cœurs avaient fini par s'entendre, et ils s'aimaient déjà de toute la puissance de leur ame.

On va loin quand on s'aime, et les projets les plus beaux, les plus enivrants, se forment; malheureusement, mille et mille obstacles viennent les renverser. Ces deux enfants se voyaient unis, heureux; que sais-je, moi, tout ce que leur ardente imagination avait créé d'impossible, d'irréalisable? Marie était riche, et Arthur n'avait pour tout bien que la place de son père, qui procurait à sa famille une rente de six mille francs, et la ressource de ses talents : triste ressource quand on aime comme aimait Arthur! Mme de Merville consentira-t-elle à ce mariage? Elle a vu l'amour de sa fille croître et se fortifier, et elle ne l'a pas arrêté; elle a même encouragé les assiduités d'Arthur; elle a laissé échapper quelques paroles que le jeune homme a recueillies comme le présage d'un doux bonheur, d'un avenir délicieux.

Il y avait un an qu'Arthur et Marie s'aimaient; cette année s'était écoulée pour eux comme s'écoule un matin, une heure même. Agités par un continuel amour, ils n'avaient ressenti aucune peine, aucune douleur qui pût leur faire connaître la longueur du temps. Quelques jours d'absence peut-être... mais n'y a-t-il pas aussi cette espérance du retour, cette joie de l'arrivée qui fait tout oublier, tout ce que l'on a souffert de craintes et d'impatiences? Un soir, Arthur se rendait chez Mme de Merville; il était triste et abattu; ses blanches mains essuyaient quelques larmes qui s'échappaient malgré lui de ses paupières. Que lui est-il donc arrivé? M. d'Ancourt venait d'être destitué au moment même où il allait demander sa retraite et céder sa place à son fils; cette place qu'Arthur attendait depuis si long-temps pour demander la main de Marie venait de lui être ravie. Que faire? que devenir? Se souvenant de ces quelques mots échappés à Mme de Merville, qu'il avait recueillis, lui, avec tant de soin, il court chez elle, entre, la trouve seule, se jette à ses pieds.

— Madame, lui dit-il, je suis le plus malheureux des hommes : toutes mes espérances sont déçues. Un seul mot de vous peut me rendre tout ce bonheur qui me fuit, tout cet espoir que le ciel m'enlève. J'aime votre fille comme l'on aime à vingt ans, avec passion, avec délire. J'attendais la place de mon père pour vous demander sa main; cette place, un coup fatal du sort la donne à un autre. Si vous avez jamais aimé, madame, vous devez comprendre la profondeur de mon chagrin. Je le sais, Marie est riche, et moi je n'ai rien; mais je l'aime, voyez-vous! je l'aime comme on aime son Dieu! Elle m'aime aussi; seul je puis la rendre heureuse. Parlez, madame; au nom du ciel, dites que je puis attendre!

— Relevez-vous, enfant, dit Mme de Merville avec douceur, relevez-vous. Je sais tout ce qui vous arrive; prenez courage, ne vous laissez point abattre par la douleur. Partez pour Paris, voici des lettres qui vous recommandent à des amis sûrs; agissez, et si vous obtenez une place non moins honorable et non moins lucrative, Marie vous appartient. Si vous ne réussissez pas, courage encore, espérez, et revenez parmi nous.

— Merci, mille fois merci, madame! Comptez désormais sur mon zèle

Après ces formalités d'usage, le duc a demandé à faire son entrée à cheval; mais, comme on n'avait point prévu cette circonstance, S.A. R. a accepté gracieusement la monture d'un cavalier qui grossissait le nombre des curieux. Le cortége s'est alors mis en marche, précédé par la musique militaire des amateurs de la ville.

Le duc de Nemours était en costume de général. Sa physionomie ne manque ni de noblesse ni d'expression. Sa chevelure blonde relevée sur les tempes, sa barbe à la Henri IV, son nez bourbonien, lui donnent une apparence de maturité que les fatigues de voyages fastidieux doivent augmenter encore.

Tous les regards couvaient avec curiosité les traits du futur régent, peut-être du futur roi de France. La duchesse suivait le cortége dans une calèche découverte; il est impossible de ne pas admirer la figure douce et gracieuse de cette charmante jeune femme.

Le duc et la duchesse sont descendus à l'hôtel du Parc, où tant de princes déjà, amis et ennemis, usurpateurs et légitimes, ont reçu la même hospitalité. Nous ne connaissons aucun détail des présentations.

A cinq heures, le prince est allé visiter l'hôpital en calèche découverte, à laquelle, malgré les efforts de la police, s'attachait une nuée de gamins; la calèche a traversé les mêmes flots de population.

A six heures, une trentaine de personnes, presque toutes fonctionnaires publics, ont été admises, dit-on, à la table du prince.

A huit heures, le duc et la duchesse se sont rendus au concert organisé pour eux dans la salle des Pas-Perdus du palais-de-justice. La voiture était précédée de trois torches portées spontanément par trois cavaliers, parmi lesquels se distinguait M. Millard-Chambosse fils. La salle, décorée avec une élégante simplicité, offrait à l'œil un gracieux tableau de fraîches toilettes.

Introduite par M. le maire qui lui donnait le bras, la duchesse de Nemours, suivie du duc, avait à peine fait quelques pas, quand du juste milieu de la salle est parti le malencontreux cri de *Vive la duchesse d'Angoulême !* poussé par un des plus honorables et des plus éminents fonctionnaires publics de l'arrondissement. Ce *lapsus* de vieille réminiscence, qui n'est pas sans pareil par le temps qui court, a jeté la stupéfaction dans quelques parties de la salle et provoqué quelques légers sourires dans d'autres.

A la fin de cette brillante soirée, le duc et la duchesse se sont retirés comme de bons bourgeois, saluant à droite et à gauche avec la plus grande affabilité, recevant de tous côtés force révérences; mais pas un cri n'a été tenté cette fois, de crainte de se fourvoyer dans les abîmes du passé.

Le prince et la princesse sont rentrés dans leur hôtel, traversant la place de la Liberté et la rue de l'Obélisque, faiblement illuminées et couvertes d'une foule immense. Les augustes voyageurs sont partis le lendemain 19 à neuf heures du matin.

Dans tous ces trajets, le peuple est resté profondément silencieux. C'est en vain que le duc salue constamment de tous côtés cette foule serrée sur son passage, à peine se découvre-t-on pour répondre à son urbanité officielle, et cependant on court, on se rue à sa suite. On dirait qu'il n'y a pas de cœurs dans toutes ces poitrines humaines, point de cœurs pour répondre à ces avances incessantes de politesse.

Que s'est-il donc passé dans cette population enthousiaste et naturellement si bienveillante, qui, en 1830, accueillait avec transport l'infortuné duc d'Orléans? Demandez-le au maréchal Soult, qui, un an après, traversait nos murs au milieu des récriminations des masses indignées. Que s'est-il passé? un siècle de fautes, un siècle de réactions funestes à la liberté comme à la prospérité du peuple. Aujourd'hui ce peuple ne traduit plus ses griefs par de la véhémence; il se tait et proteste par son mutisme, non point contre la personne d'un prince étranger sans doute à ses maux, mais contre le pouvoir de ministres rétrogrades et antinationaux.

Si *le silence du peuple est la leçon des rois*, quelle leçon vient de recevoir le jeune prince! Puisse-t-elle porter ses fruits dans l'avenir!

Le départ de la malle-poste de Lyon, qui a lieu tous les jours à quatre heures, a été retardé hier jusqu'à cinq heures. On a voulu sans doute donner le temps aux secrétaires du duc de Nemours d'envoyer aux journaux ministériels de Paris le récit de son entrée à Lyon.

Nous sommes vraiment surpris qu'on ait pu suspendre pour un tel motif un service d'ordre public.

On a flatté les intérêts matériels, on a dit et répété maintes fois qu'ils étaient seuls sacrés, seuls respectables. Les intérêts matériels se le sont tenu pour dit, et aujourd'hui ils prétendent à une suprématie absolue. Tout ce qui ne les flatte pas les trouve indifférents, et le pouvoir se contente de cet égoïsme qui ne lui témoigne pas un grand dévouement, mais qui lui accorde la protection du silence, et, à la rigueur, d'un vote aux élections.

Cependant ce culte de la matière, cette adoration exclusive du veau d'or comporte ses embarras et ses soucis; nous en avons la preuve dans les débats qui ont signalé les trois séances de l'union vinicole à Bordeaux. Voici la résolution qu'a votée l'assemblée:

« L'assemblée prend la résolution de n'appuyer dans les élections que des candidats qui, par leurs opinions économiques bien connues et surtout par une position matérielle, aient un intérêt réel et considérable au succès des réformes réclamées par les propriétaires vinicoles, et qui s'engagent à déclarer au ministère *qu'ils ne l'appuieront qu'à la condition qu'il prenne l'initiative de ces réformes.*

» Les électeurs ici présents prennent l'engagement d'honneur de ne solliciter aucune faveur du gouvernement par l'organe de leurs députés. »

Nous le demandons, non pas seulement aux électeurs en général, mais aux électeurs spéciaux, c'est-à-dire aux électeurs vinicoles, y aura-t-il encore une France quand la chambre des députés sera composée exclusivement de gens d'affaires chargés de mettre à exécution dans le parlement l'*ultimatum* des diverses provinces, le *sinon non* de chaque industrie?

Si les députés arrivent à la chambre décidés à tout refuser à un cabinet qui ne fera pas de concession à leurs *clients*, nous n'aurons plus de députés français, nous aurons les tissus du Nord, la soie de Lyon, les vignes de l'Est et du Midi en présence, et l'opinion des mandataires du pays sur la guerre ou la paix, sur l'augmentation ou la diminution des impôts, sur la marche de la politique générale en Orient, en Espagne, en Grèce, en Allemagne, en Angleterre, au sein des conférences diplomatiques, sera subordonnée aux questions de tarifs, de douanes, de canaux, de chemins de fer. Quelques industries auront le dessus, et la nation n'existera plus.

Voilà où nous en sommes en 1843. L'antagonisme des intérêts est tout, et cette anarchie a été favorisée par un système qui se plaint journellement de l'anarchie politique.

Nous voudrions pouvoir reproduire ici le discours tout entier de l'honorable citoyen qui a fait cette motion. C'est un homme libéral, spirituel, et qui a combattu avec fermeté l'opinion qu'il fallait avant tout faire une majorité ministérielle au gouvernement, opinion soutenue par un des orateurs, expédié dans ce but à la réunion par le ministère.

« Quels sont les moyens, disait-il dans sa réponse, quels sont les moyens que nous devons employer pour introduire dans la chambre une majorité qui nous soit favorable? Suivant moi, il n'y en a qu'un: c'est de n'envoyer que des députés, je ne dis pas seulement dévoués, mais qui ne soient pas dans une autre condition que ceux qui défendent, loin de la chambre, les intérêts vinicoles. Ce qu'il nous faut, ce sont des mandataires qui n'aient pas seulement des affections vinicoles, mais des intérêts vinicoles. Il faut, disons-le réellement, qu'ils aient des vignes, beaucoup de vignes, trop de vignes! (Rires et applaudissements.) Ceci est très-sérieux, messieurs: il faut, si nous voulons avoir de bons députés, que leurs propriétés vignobles soient un embarras dans leur fortune, comme elles en sont un dans les nôtres, etc. »

Et cela est l'expression d'un homme indépendant, et qui a dit de bonnes vérités dans son discours contre les députés serviles. Si les hommes indépendants en sont à subordonner ainsi la conduite des mandataires du pays aux intérêts purement industriels, que va devenir le corps électoral presque entier?

Paris, le 19 septembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. de Mackau vient de rédiger un rapport sur la situation financière de son ministère. Ce rapport constate d'abord que le service de l'année a commencé avec un déficit dans les ressources de 2,977,000 f. Le budget a été voté sur la base de 164 bâtiments, dont 140 armés, 22 en disponibilité et 2 en commission. Or, l'effectif a toujours été au-dessus de ce nombre. Il est encore aujourd'hui de 207, dont 192 bâtiments armés au lieu de 140.

Le ministre considère comme indispensable le maintien de ces armements, et les réductions à faire ne peuvent en aucun cas porter sur l'exercice actuel. Il estime d'ailleurs, en y comprenant ce découvert de 2,977,000 f., qu'il faudrait un fonds de 13,163,000 f. pour aligner les crédits de 1843 avec les dépenses engagées pour cet exercice. Il ne propose pourtant pas un crédit extraordinaire à cet effet; mais il demande comme indispensables: 1° 1,700,000 f. pour les dépenses de la station spéciale de la Chine; 2° 2,046,000 f. pour l'achèvement de la construction et de l'armement des 18 paquebots transatlantiques; 3° 2,300,000 f. pour les préparatifs de l'exploitation de ces paquebots; 4° 240,000 f. pour la construction et l'armement des deux bâtiments à vapeur destinés au Sénégal. Somme totale: 6,286,000 f.

Le ministre annonce en outre qu'il demandera 2,000,000 f. pour la reconstruction des casernes de la Guadeloupe.

L'ouverture du crédit de 6,286,000 fr. est approuvée par le roi.

Ainsi, les seuls ministères de la guerre et de la marine, l'un avec les fourrages, l'autre avec la station de la Chine et les paquebots, enlèvent le bénéfice de l'économie de quelques millions qui avait été faite si péniblement par la chambre à la fin de la session. Ajoutez à cela le gaspillage des fonds consacrés à la solde des troupes et que M. Soult consacre de son autorité à une destination que la chambre avait repoussée, et vous aurez une idée de l'élasticité qu'on donne à ce mot si vague et si insignifiant mainte nant: *la responsabilité ministérielle.*

— L'instruction de ce qu'on appelle le complot de la rue Pastourel se poursit activement. C'est M. de Saint-Didier qui en est chargé. On a saisi des armes et un drapeau. Au moment de la descente de police chez le marchand de vin de la rue Pastourel, les inculpés étaient réunis pour entendre la lecture d'un projet de proclamation.

Au nombre des individus arrêtés, qui sont presque tous des ouvriers sans ouvrage, se trouve un ancien sous-officier. L'opinion continue d'être complètement indifférente à cette affaire, et le ministère ne pourra pas l'exploiter, malgré le soin qu'il mettra, dit-on, à la faire appeler devant les tribunaux au moment de l'ouverture de la session.

— Les évêques de Belgique viennent de publier une lettre pastorale collective pour défendre la lecture des mauvais livres. Or, ces mauvais livres viennent tous de France. La librairie française doit donc des remerciements à ces prélats de leur intervention pour mettre un terme à la contrefaçon qui enrichit à ses dépens les administrés du roi Léopold, sans que celui-ci songe à y mettre un terme.

— La reine Victoria est arrivée hier à Bruxelles. Ainsi, il est certain maintenant que la reine d'Angleterre aura refusé de visiter Paris et consenti à aller jusque dans la capitale de la Belgique.

On a orné les rues de guirlandes de fleurs et de verdure, de drapeaux anglais et belges, de tentures, etc. La reine, le prince Albert, le roi et la reine des Belges ont quitté Ostende à 9 heures. A une heure et trois quarts le convoi royal est arrivé. Le bourgmestre de Bruxelles ayant été admis seul à recevoir la reine, le conseil communal de Saint-Jassa ten-Noode, qui se trouvait réuni dans la station située sur le territoire de cette commune, a donné sa démission en masse et s'est retiré immédiatement. Après cet incident quelque peu ridicule, le bourgmestre a fait une longue harangue à la reine, puis on est allé au palais dans une calèche découverte. Après l'arrivée du cortége au palais, la garde civique et les troupes ont défilé sur la place dite du Palais; mais ni la reine d'Angleterre ni LL. MM. belges n'ont paru au balcon. A trois heures, on ne savait pas si la reine irait visiter les curiosités de la ville.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 septembre 1843.

Peu d'affaires d'abord. La rente est montée graduellement jusqu'à 82 10 mais ce cours n'a été fait qu'au parquet. Il y a eu ensuite une certaine réaction.

Cinq pour cent. . . .	121	»	Trois pour cent belge. .	»	»
Quatre et demi pour cent.	»	»	Banque belge	771	25
Quatre pour cent . . .	135	»	Caisse Laffitte	1110	»
Trois pour cent . . .	81	»	— —	»	»
Actions de la Banque. .	3290	»	CHEMINS DE FER.		
Obligations de Paris . .	1325	»			
Rentes de Naples . . .	107	80	Paris à Rouen	712	50
Etats Romains	106	1/4	Paris à Orléans . . .	665	»
Dette active d'Espagne. .	27	1/8	Rouen au Havre . . .	537	50
Cinq pour cent belge. .	106	1/4	Strasbourg à Bâle . .	191	25

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Dépêche télégraphique.

Bayonne, ce 18 septembre 1843.

Le gouvernement a publié, le 14, un manifeste motivé sur les événements de Barcelonne. Il expose les raisons qui lui ont fait rejeter l'adoption d'une junte centrale, et invite les bons Espagnols à lui prêter leur appui, les cortès étant appelées à décider toutes les questions qui intéressent le salut de l'Etat.

Afrique française.

Le bateau à vapeur *la Chimère*, arrivé d'Alger, le 18 à Toulon a apporté les nouvelles suivantes:

M. le contre-amiral Fauré, commandant supérieur de la marine en Algérie, est décédé le 13 courant, à deux heures du matin, après une courte maladie.

Par un arrêté en date du même jour, M. le gouverneur-général a nommé M. le capitaine de corvette d'Assigny, président de la commission, commandant supérieur de la marine, poste que cet officier supérieur occupera jusqu'à ce qu'il ait été pourvu au remplacement définitif de M. le contre-amiral Fauré.

— Par décision du 3 courant, M. le maréchal président du conseil des ministres a donné son approbation à l'arrêté de M. le gouverneur-général du 25 juin dernier, portant création d'un nouveau village, sous le nom de Montpensier, dans l'enceinte du camp inférieur de Blidah.

— Depuis l'époque où les kalifas de l'émir, fuyant devant nos colonnes, se sont déterminés à quitter les contrées du sud de l'Ouarenseris, ravagées par la guerre, et à rejoindre l'émir dans le sud-ouest de la province d'Oran, la guerre, à proprement parler, ne s'est pas plus manifestée de l'est à l'ouest de nos immenses possessions de l'Algérie que sur ce petit théâtre que l'émir a choisi pour y soutenir encore les débris de sa fortune.

---

et mon activité; mon sang, ma vie, tout est à vous. Et tout bas, là, dans son cœur, il disait: A Marie!

Arthur partit content; ces seuls mots prononcés par Mme de Merville avaient suffi pour ranimer en lui toute sa force et toute sa vigueur. Qu'il faut peu de chose pour ramener sur une physionomie de vingt ans et la gaîté et le bonheur!

— Où vas-tu si vite, Arthur? s'écria un jeune homme brun, au regard de feu, et dont la barbe cachait la moitié de la figure.

— Tiens! c'est toi, cher Ernest? Je vais arrêter ma place, je pars pour Paris.

— Je pars aussi dans quelques jours pour la capitale. Et que vas-tu faire à Paris?

— Chercher un sort, j'ai perdu le mien. Et toi?

— Question oiseuse, mon ami! Tu sauras toujours que lorsque Ernest de Saint-Julien part et va n'importe où, c'est pour y dépenser de l'argent et y faire des dettes. Adieu. A propos, et ton mariage?

— J'espère toujours, et plus que jamais j'ai lieu d'espérer.

— Tu as tort; à ta place je n'espèrerais pas. Sais-tu bien qu'un prince russe est amoureux fou de la jolie Marie?

— Et que me fait à moi l'amour du prince? j'ai les serments de Marie et la parole de sa mère.

— Serments et parole de femmes, mon cher! on ne s'y fie jamais. Le prince est riche, sa position est superbe, il sera incessamment nommé ambassadeur, et tu sais que l'oreille d'une femme est très-flattée de s'entendre nommer madame l'ambassadrice.

— Oh! Ernest, Ernest, pourquoi m'as-tu dit cela? N'étais-je pas assez malheureux? fallait-il encore souffler dans mon ame le démon de la jalousie?

— Allons, poète, pars, et ne fais plus de phrases; sois heureux, nous nous verrons à Paris.

Arthur ne perdit pas de temps, vola chez son père, fit ses préparatifs. Le lendemain, il montait en diligence en murmurant:

— Pourtant si Ernest avait dit vrai!

II.

Mme DE MERVILLE.

Vous serez peut-être étonné, cher lecteur, de voir qu'Arthur ignorait qu'il fût question de marier Marie à un prince russe; ceci s'explique parfaitement. Depuis que notre héros était fou de Marie de Merville, il s'était totalement retiré du monde. A peine s'il voyait quelque ami fidèle qui de temps en temps allait lui pousser une courte visite; Marie ignorait elle-même qu'un prince fût épris de ses beaux yeux, et, certes, Mme de Merville n'avait pas non plus grand intérêt à en instruire sa fille.

Sous des dehors pleins de grâce et d'affabilité, Mme de Merville cachait un cœur dur, méchant, impitoyable. Lorsqu'elle eut vu sa fille dominée par une forte passion, par un amour des plus vifs et des plus vrais, elle ne put s'empêcher de se reprocher sa déplorable négligence. Sachant qu'Arthur fondait son avenir sur la place de son père, elle fit tout au monde pour enlever au jeune homme cet espoir de salut et employa tout son crédit à faire destituer M. d'Ancourt. Ses œuvres furent couronnées de succès, et, quelques jours après la révolution de 1830, M. d'Ancourt reçut son renvoi formel. Mais ce qui l'embarrassait davantage, c'était l'amour profond de sa bonne Marie. Elle éloigna le jeune homme en l'envoyant à Paris, sous prétexte de distraire sa fille. Mme de Merville la prodigua dans tous les salons. Eblouie un instant par ces fêtes continuelles, entourée de tous les hommages, proclamée sans cesse la reine de tous les bals, Marie put oublier peut-être quelques heures Arthur et ses serments. Sa mère, en femme habile, se garda bien de laisser échapper une si précieuse occasion, et un soir où Marie, plus belle que jamais, avait été plus fêtée que jamais, Mme de Merville parla ainsi à son enfant:

— Ne songes-tu pas enfin à choisir parmi tous ces adorateurs, et, certes, le nombre en est grand, un homme qui puisse te donner un nom honorable et une fortune sinon plus grande du moins égale à la tienne? Parle, mon ange, sois sans de secrets pour ta mère. S'il te convient, s'il est digne de toi sous tous les rapports, eh bien! alors tout sera bientôt conclu sans difficulté.

— Merci, ma bonne mère! je garde là, dans mon cœur, pour Arthur, un amour sincère et éternel. D'ailleurs, n'a-t-il pas votre parole et la mienne?

— Que tu es enfant! Voilà deux mois que nous n'avons reçu une seule de ses lettres; je suis sûre qu'au milieu de ces mille plaisirs qu'offre la capitale, il se sera laissé entraîner par ses amis, et qu'il aura été parjure à tous ses serments. Et, en nous trompant, ne nous a-t-il pas donné le droit de le tromper aussi?

—Vous connaissez Arthur, ma mère; vous savez s'il fut jamais une ame plus pure et plus loyale que la sienne. Soyez persuadée que, s'il n'a pas écrit, c'est que sans doute des motifs que nous ne pouvons comprendre l'en ont empêché.

—Il a bien écrit à ses amis... Au fait, ajouta-t-elle d'un air impérieux, nous devons saisir l'occasion qui se présente pour cesser nos relations avec ce jeune homme. Il est pauvre; il n'a pour toute ressource que ses faibles talents et ses beaux yeux, triste recommandation pour aspirer à la main d'une jeune fille qui aura pour dot deux cent mille francs, et qui est plus jolie que le jour. Un autre parti se présente et doit nécessairement être préféré. Le prince Rawenski t'a fait demander en mariage; sa position est magnifique: millionnaire, plus que millionnaire, entends-tu, Marie? Il sera bientôt ambassadeur; crois-tu qu'il soit même permis d'hésiter une seconde?

— Et que m'importe la richesse, disait tout bas Marie, si je ne puis l'aimer? La richesse fait-elle le bonheur?

— D'ailleurs, ajouta sa mère, ce fol amour qui berce le rêve des jeunes filles n'est bientôt plus qu'un vague souvenir, qu'une vaine illusion, qui naît comme une fleur, dure et s'éteint comme elle. Adieu, mon enfant, réfléchissez bien à ce que je vous ai dit, et vous aimez trop votre mère pour la faire mourir de douleur en refusant d'accéder à sa prière.

Elle embrassa Marie sur le front, et se retira dans son appartement.

Dès qu'elle fut sortie, Marie laissa échapper de ses beaux yeux si tristes des larmes plaintives qui soulagèrent son cœur et calmèrent son ame.

(La suite au prochain numéro.)

Le dévouement de la grande tribu des Djaffra à sa cause, la coopération de quelques tribus limitrophes du Maroc, le voisinage de cet empire, d'où il tire chaque jour ses approvisionnements en tous genres, et dont il espérait obtenir des secours plus efficaces, l'ont engagé à se tenir dans cette partie de la province d'Oran, sur une zône fort étroite, à plus de vingt-cinq lieues au sud de Mascara et de Tlemcen. Il a placé les restes de sa smalah chez les Ouled-Sidi-Chigr, grande tribu du désert, au sud des Djaffra, et dont la ville de Chilella est la forteresse. C'est dans ce pays reculé que cette population épuisée, mourant de faim, errant d'un lieu à un autre sur les bords sud des Schotts pour y trouver un peu d'eau, attendant avec anxiété qu'on lui apporte quelques grains pour subsister, traîne son existence misérable.

L'émir, avec 450 cavaliers réguliers et un millier de fantassins environ, entraînant à sa suite 7 à 800 cavaliers des Djaffra et autres d'alentour, est réduit à tenter sur nos alliés du sud de Mascara et de Tlemcen des razzias et des enlèvements de grains pour nourrir ses soldats et ses douars. Quelquefois, avec sa cavalerie qu'il ne craint pas de fatiguer par des courses extraordinaires, il essaie de faire des incursions sur les derrières de nos colonnes, dans le but de tomber à l'improviste sur quelque détachement de nos troupes et d'épouvanter nos tribus alliées par son apparition subite au milieu d'elles; mais toutes ces tentatives, qui usent rapidement les restes de ses forces, n'ont tourné jusqu'à présent qu'à sa confusion. C'est ainsi que, s'étant jeté dans le mois de juillet entre les colonnes de M. le colonel Géry et de M. le général Bedeau, il a pénétré presque sur l'Oued-el-Amman et a attaqué sur cette rivière un détachement de 200 hommes de différents corps d'infanterie, du génie et de l'artillerie, occupé aux travaux de la route entre Mascara et Oran. La défense héroïque de nos soldats, retranchés derrière un mur en pierres sèches, a déjoué toutes ses entreprises. Dernièrement encore il a pénétré jusqu'au cœur de la grande tribu des Beni-Amer qu'il n'a pu réussir à entraîner à la révolte; sa rencontre dans ce pays avec la colonne commandée par le général Tempourre lui a coûté la perte d'une trentaine de cavaliers.

Nos quatre colonnes des divisions de Mascara et de Tlemcen ont dû combiner leurs mouvements pour expulser de nos lignes cet infatigable adversaire qui ne peut s'habituer à renoncer au pouvoir. Il s'est retiré devant elles, n'osant plus tenter ses audacieuses entreprises, et ses efforts se sont reportés sur nos alliés de la Yacoubia.

Enfin, le 26 août, un coup de main très-heureux a été exécuté par M. le général de Lamoricière sur un camp que l'émir avait laissé sur l'Oued-Berbour en se portant avec la plus grande partie de ses forces actives sur la Yacoubia. Notre colonne, après une marche forcée de plus de dix lieues par une chaleur accablante, aperçut les tentes ennemies, et notre cavalerie, lancée sous les ordres de M. le colonel Bourgoin, envahit le camp, tua une quarantaine de fuyards, fit douze prisonniers, enleva soixante chameaux, bon nombre de chevaux et surtout de mulets, quelques charges de poudre, du blé et de l'orge; des effets d'habillement pour les réguliers tombèrent également en notre pouvoir.

Pendant que cet événement se passait, Abd-el-Kader, avec ses forces actives, fuyait devant M. le colonel Géry, au milieu de la Yacoubia; le colonel eût infailliblement détruit son infanterie s'il avait eu à sa disposition une cavalerie suffisante.

Des renseignements recueillis de la bouche des prisonniers faits par M. le général de Lamoricière nous ont appris parfaitement à connaître la détresse actuelle de l'émir. Nous savons que Miloud-ben Aratch, fatigué de la guerre, a renoncé à seconder ses projets et se tient dans l'inaction. Abd-el-Kader n'a plus aucune espérance dans la coopération du Maroc en sa faveur. Ses projets du moment auraient été de tenter la fortune, en désespoir de cause, dans le sud de l'Ouarenseris, où il compte encore quelques partisans, et, dans le cas où il aurait échoué dans ces contrées, d'aller avec sa smalah se réfugier dans Djurdjura, où ils soutiendrait encore la guerre; mais tout porte à croire que le péril d'une pareille entreprise le fera renoncer à ses desseins.

Les dernières nouvelles de la province d'Oran nous annoncent en effet que les affaires de l'émir sont fort en désarroi, et qu'il n'est guère en mesure de porter la guerre dans l'est. La disette est grande dans son camp et dans la smalah, qui est dans un territoire très-peu pourvu de ressources. L'émir a usé immensément de chevaux.

Tout récemment, l'émir a donné, sans s'en douter, en marchant de nuit, sur les avant-postes de la colonne du colonel Géry. Le plus grand désordre a eu lieu dans ses rangs; vingt-six des siens en ont profité pour se cacher dans les ravins, et sont venus le lendemain se livrer au colonel. D'autres déserteurs sont venus successivement se rendre à Mascara et autres lieux occupés par nos troupes. Plus de soixante cavaliers ou fantassins ont abandonné en quelques jours les drapeaux d'Abd-el-Kader.

Le général Bedeau, après avoir parcouru dans tous les sens, et à plusieurs reprises différentes, le pays des Djaffra, vient, dit-on, d'exécuter sur eux un razzia si considérable, que son goum, qui est très-nombreux, n'a pu suffire à ramener les immenses troupeaux tombés entre ses mains.

Le dernier courrier de l'Est nous a appris qu'une bande de maraudeurs kabyles était tombée dans une embuscade qu'avait tendue depuis plusieurs jours la gendarmerie de Bougie. Sept Kabyles ont été tués; plusieurs autres, blessés, ont laissé leurs armes sur le terrain.

ALGER, *le 15 septembre.* — M. le gouverneur-général, qui était parti le 9 au matin pour se rendre à Medeah, est rentré le 12. On pense que son voyage se rattache à l'expédition qui doit sortir de cette place dans le courant du mois. M. le maréchal se mettra aussi en campagne de son côté, et, si les bruits qui circulent sont fondés, il prendra le commandement de la colonne qui doit partir à la même époque de Milianah.

On assure que d'autres colonnes se mettront en marche de Tenied-el-Had et de Tiaret pour aller faire leur jonction avec celle qui est aux ordres du gouverneur dans l'Ouarenseris.

Le but principal de cette expédition est l'organisation définitive des tribus qui habitent les montagnes de l'Ouarenseris et l'installation des chefs nommés par la France.

Hier, 14, on a posé la première pierre de l'établissement des trappistes, dans la plaine de Staouëli. M. le maréchal gouverneur a assisté à cette cérémonie, que M. l'évêque d'Alger, de retour de son voyage dans l'ouest, présidait.

La gabarre *le Mahé*, venant des ports français de l'Océan, a débarqué hier deux cents condamnés militaires destinés aux ateliers d'Alger.

On lit dans le *Toulonnais* du 17 septembre :

« Il est certain maintenant que le vaisseau *l'Inflexible*, de 100 bouches à feu, arrivé depuis peu du Levant, ne retournera pas dans ces parages; il entre en réparations dans notre port. M. le **contre-amiral Leray, nommé récemment au commandement de** la division française du Levant, doit monter le vaisseau *le Marengo*, qui a reçu ces jours derniers par le télégraphe l'ordre de compléter six mois de vivres. Il paraît aussi hors de doute que M. Mathieu, capitaine de vaisseau, commandant actuellement *le Marengo*, passe à bord de *l'Inflexible*, et que M. Rolland, qui a été capitaine de pavillon de M. le contre-amiral Parseval-Deschênes, le remplace à bord du *Marengo* pour remplir les mêmes fonctions auprès de M. Leray.

« M. Leray, d'après des renseignements positifs, doit quitter Paris du 22 au 24 de ce mois pour se rendre à Toulon, et il y a lieu de croire que cet officier-général partira pour le Levant dans les premiers jours d'octobre.

» Il tombe depuis trois jours une plue diluvienne; la récolte des olives, que la longue sécheresse de cet été avait gravement compromise, se trouve maintenant assurée. Mais il n'en est pas de même pour les raisins qui, à cause de leur état de maturité, ont tout à perdre. Ainsi, la récolte du vin, qui s'annonçait déjà sous d'assez tristes auspices, sera à peu près nulle, surtout si ce temps continue encore, comme nous devons le craindre d'après les apparences. »

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'OISE (BEAUVAIS).

Audience des 7 et 8 septembre.

Rébellion armée par plus de vingt personnes. — Treize accusés.

Dans le mois de juin dernier, la commune d'Hardivilliers (Oise) fut le théâtre d'événements graves. A l'entrée du village s'élèvent trois chapelles dépendantes d'une maison particulière; la destination de ces édifices n'a jamais été légalement reconnue. A l'époque révolutionnaire où le culte public avait été supprimé, ces chapelles servaient à des exercices religieux auxquels prenaient part un grand nombre de fidèles; depuis, elles ont constamment été un objet de vénération dans le pays : elles étaient devenues un lieu de pélerinage très-fréquenté.

On ne tarda pas à raconter les miracles qu'opéraient certaines pratiques superstitieuses; l'autorité ecclésiastique devait arrêter le cours de ces bruits populaires. En 1823, l'évêque de Beauvais avait ordonné la fermeture de ces chapelles, ses ordres ne furent pas exécutés. Au commencement de cette année, il avait de nouveau manifesté l'intention de les interdire.

A la mort de Mlle de la Harche, propriétaire de ces édifices, les scellés y avaient été apposés, et une veuve Quint en avait été établie gardienne.

Le 6 juin dernier, le juge de paix du canton de Froissy, assisté de son greffier et de Me Sagnier, notaire, se présenta pour procéder à la levée des scellés et à l'inventaire. La légataire de la demoiselle de la Harche avait vendu ces chapelles à trois individus qui accompagnaient le juge de paix le 8 juin. La veuve Quint refuse d'ouvrir les portes, mais les injonctions du maire parviennent à vaincre sa résistance. Quel était le mobile de la femme Quint? Obéissait-elle au fanatisme dont elle paraît aveuglée, ou bien était-ce son intérêt personnel qui la faisait agir? C'est là une question assez difficile à résoudre. Gardienne des lieux, elle flattait les penchants qui portent à la superstition les habitants de nos campagnes; elle vendait des cierges aux pélerins et recevait les présents de la crédulité publique; elle profitait de toutes ces offrandes. Sa fille, la femme Caussin, partageait les bénéfices de sa mère; elle se chargeait d'entreprendre des pélerinages pour les personnes qui voulaient bien lui accorder leur confiance. Ces femmes, du reste, paraissent elles-mêmes fanatisées et convaincues de l'efficacité de leurs pratiques religieuses. La mise en possession des acquéreurs passait à leurs yeux pour une sorte de sacrilége et leur enlevait les avantages qu'elles s'étaient procurés jusqu'alors.

Le maire ne peut maîtriser l'irritation toujours croissante de ces deux femmes qui se répandent en invectives contre les acquéreurs; rien ne peut calmer leur colère. Leurs cris, leurs vociférations, le tocsin que l'on sonne, attirent une foule nombreuse; des groupes se forment, des menaces se font entendre, des projectiles volent de toutes parts. En vain le juge de paix essaie de rétablir l'ordre, il reçoit des outrages; l'opération à laquelle il se livrait est suspendue jusqu'au moment où la gendarmerie arrive et parvient à refouler et à contenir les assaillants. Le lendemain, malgré les cris et les menaces des habitants, l'opération se continue en présence de la gendarmerie.

Le lendemain 10, on commençait la levée des scellés, lorsqu'au moment où l'on pesait un ostensoir et des burettes, la femme Quint se prosterne et sollicite de son patron un miracle qui extermine le juge de paix et toute son assistance, puis elle se met à vociférer. La femme Caussin imite son exemple; toutes deux sortent pour aller chercher du secours. La cloche fait entendre le tocsin d'alarme; les habitants accourent, se rassemblent, s'excitent et s'exaltent réciproquement; les cris menaçants partent de tous les groupes, des pierres sont lancées, et l'autorité est forcée de céder devant l'émeute victorieuse.

Informés de ces faits, le procureur du roi et le juge d'instruction de Clermont, assistés du greffier, arrivent sur les lieux, le lendemain 11, vers onze heures du matin. Trois brigades de gendarmerie ont accompagné ces magistrats à Hardivilliers; deux les suivent et se rangent en bataille devant la chapelle; la troisième est retenue chez le maire de la commune. Afin que la cloche ne puisse servir à donner l'alarme, on en coupe la corde; mais les habitants, instruits de ce qui se passe, se précipitent en foule vers les chapelles, armés de pierres et de bâtons, ils attaquent et mettent en fuite la gendarmerie, qui fit preuve au milieu du danger d'un grand courage et d'une grande modération. Le procureur du roi et le juge d'instruction essaient d'interposer leur autorité; ils espèrent que leurs paroles apaiseront cet inconcevable effervescence; mais leur voix est méconnue; ils sont insultés, menacés; deux pierres viennent même les atteindre; le greffier de Clermont voit sa vie en péril; les gendarmes sont blessés et contusionnés; l'insurrection triomphe, et les magistrats sont forcés de se retirer.

Pendant la nuit, des barricades se dressent pour organiser la résistance; mais des escadrons de cavalerie arrivent de Beaunois le 12 au matin, et, devant cette force imposante, les rassemblements se dissipent, la foule se retire et la multitude rentre dans l'ordre.

Par suite de ces scènes de violence, de nombreuses arrestations eurent lieu. La chambre du conseil du tribunal de Clermont, après une instruction longue et minutieuse, mit en prévention 31 inculpés; la chambre d'accusation a décidé qu'il n'y avait lieu à suivre à l'égard de 18 d'entre eux, de sorte que 13 seulement furent traduits aux assises et furent acquittés; les 6 autres ont été punis de différentes peines qui s'élèvent d'un an à dix-huit mois.

Chronique.

LYON.

Des plaintes s'élèvent chaque jour sur la difficulté qu'éprouvent les habitants de certains quartiers à se procurer de l'eau. En attendant la réalisation du projet relatif à l'approvisionnement d'eau potable pour notre ville, et que M. le maire étudie depuis si longtemps, il devrait faire maintenir dans un état convenable les pompes et les fontaines qui sont déjà en si petit nombre. On nous signale aujourd'hui comme ne répondant nullement à son but la pompe située à l'angle des rues de la Grenette et de la Plume. Elle avait subi l'année dernière une amélioration : le balancier à lentille à l'aide duquel elle fonctionnait avait été remplacé par une roue intérieure; cette roue est dérangée maintenant, et il faut qu'elle soit mise en mouvement pendant long-temps et par une personne robuste pour pouvoir remplir un seau. La pompe de la rue de la Grenette coulait abondamment autrefois; elle a même été quelquefois très-utile dans des cas d'incendie. Il est urgent de la réparer.

—La préfecture de l'Isère a négocié avec le conseil municipal de Villeurbanne au sujet de l'arc triomphe à élever au duc de Nemours qui vient visiter le camp.

Le conseil avait refusé le vote d'une somme de 600 francs demandée pour cet objet, et le maire s'était empressé d'adresser aux journaux sa justification personnelle, accusant le conseil d'inconséquence et de manque de dignité. Un article communiqué apprend aujourd'hui qu'on a arraché une souscription aux conseillers et aux notables pour faire les frais de cet arc tant désiré. Ce sera une offrande personnelle, le produit d'une collecte, au lieu d'être une manifestation administrative. L'origine est la même, et dans l'un comme dans l'autre cas il n'y a point de spontanéité populaire. C'est un tripotage repris en sous-œuvre après un rejet officiel. Des courtisans plus adroits se seraient abstenus. *(Réparateur.)*

— Les administrations de la plupart de nos ponts qui ont la faculté d'émettre des billets de passage donnent. moyennant cinq centimes, deux billets ou un billet et deux centimes et demi au choix du réclamant; il n'en est pas de même sur le pont de la Mulatière : là, on force à prendre deux billets contre cinq centimes; ainsi, celui qui ne doit traverser le pont qu'une fois paie doublement son passage. Cette exigence de la part de l'administration du chemin de fer, onéreuse pour la classe pauvre, appelle l'attention de l'autorité.

— Lundi dernier, une voiture servant au transport des voyageurs de Vienne à Givors a versé au coin de la grande rue de cette dernière ville. Une huitaine de personnes qui devaient se rendre à Lyon ont été grièvement blessées et n'ont pu continuer leur voyage. Une d'elles se trouve même dans un tel état, qu'on désespère de la sauver.

— Tout le monde n'a pas réussi hier; mais une danseuse a obtenu un succès complet : c'est Mlle Valentine, première danseuse demi-caractère. Grâce, souplesse, élégance, telles sont les qualités déployées par elle dans un pas de deux et une valse suisse. On jouait *les Huguenots*. M. Godinho a chanté le rôle de Raoul d'une manière très-remarquable; il en a attaqué les passages les plus difficiles avec hardiesse et bonheur. M. Godinho a produit de l'effet; il en produirait davantage s'il y visait moins. Du reste, jugeant par comparaison avec les artistes qui ont été chargés de ce rôle de Raoul sur notre scène, nous pouvons dire que l'avantage est tout-à-fait à M. Godinho. Le grand duo du 4e acte a enlevé les applaudissements. Mlle Ozy, qui se faisait entendre dans le rôle de Valentine, rôle hors de son emploi, a de la distinction dans la physionomie et dans le geste et de la justesse dans la voix.

— Le 19 du courant, à cinq heures du soir, un inconnu s'est noyé en se baignant dans le Rhône, en amont du four à chaux, en face du fossé du chemin de ronde, sans que personne ait pu lui porter secours. Son cadavre, qui avait disparu dans l'eau, a été retiré le lendemain 20, à midi, par le sieur Huchard père, crocheteur; mais personne ne s'est encore présenté pour le reconnaître. Voici son signalement. Il paraît être âgé de 20 à 24 ans, taille ordinaire, cheveux, sourcils et barbe châtains, front haut, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, physionomie très-agréable; vêtu d'un pantalon et d'une veste de coton gris, d'un gilet de laine et coton rougeâtre, d'une chemise de calicot, chaussé d'une paire de bottes et coiffé d'une casquette en drap noir. Il a été trouvé dans ses hardes une petite montre d'argent avec 8 sous et 2 centimes.

En cas de renseignements, les adresser à M. Vidal, commissaire de police aux Brotteaux.

DÉPARTEMENTS.

Le 9 septembre, vers les neuf heures du soir, un violent orage, accompagné de forts coups de tonnerre, a éclaté sur la ville de Fougères (Ille-et-Villaine), et la foudre, en tombant sur la caserne de cavalerie, a donné lieu à des phénomènes remarquables autant par leur intensité que par les diverses circonstances qui les ont accompagnés, et qui nous semblent de nature à jeter quelque jour sur des points encore obscurs de la théorie de l'électricité atmosphérique ainsi que sur la question encore controversée de l'utilité des paratonnerres.

La foudre, en tombant, a frappé la partie supérieure d'un pavillon situé à l'extrémité sud-est de la caserne, lequel est recouvert par un toit d'ardoise fortement incliné. Cette partie de l'édifice, qui servait autrefois de chapelle au couvent des Urbanistes, se trouve fort élevée par rapport aux constructions environnantes; elle était d'ailleurs surmontée d'une girouette tournante autour d'une tige en fer. La girouette n'a éprouvé aucun déplacement par suite du passage du fluide électrique, dont l'action a été cependant assez énergique pour enlever et disperser au loin une partie du support sur lequel elle était placée. Après avoir glissé le long de la tige métallique, le fluide s'est divisé en deux courants d'intensité à peu près égale, si on en juge par les dégâts qu'ils ont occasionnés en suivant les deux arêtes du toit sur lequel ils se sont précipités. Un de ces courants, après avoir labouré la toiture du côté extérieur du bâtiment dans l'espace de cinq mètres environ, a pénétré dans l'intérieur, où il a fracturé plusieurs solives qui se sont trouvées sur son passage, et il paraît s'être dissipé sans avoir occasionné aucun accident et sans laisser de traces du chemin qu'il a suivi en pénétrant dans le sol.

Quant au second courant, à celui qui s'est propagé le long de l'arête intérieure de l'édifice, après avoir enlevé un nombre considérable d'ardoises dans une longueur de six mètres environ, il a traversé la toiture, et, après avoir faut sauter quelques éclats des poutres qui forment la charpente, il a pénétré par les interstices du plancher dans une chambre occupée par quarante soldats du train qui se disposaient à se mettre au lit. A cet instant les militaires, rangés auprès de leurs lits en fer, ont aperçu un globe de feu qui illuminait leur chambre en décrivant des zig-zags le long du mur, et qui, après être parvenu au sol, a traversé le milieu de la salle sans exercer aucune action sur les hommes qui s'y trouvaient, dont un seul, le brigadier, le plus rapproché du point où le globe lumineux avait été aperçu, a ressenti une vive commotion.

Pendant le trajet de ce météore igné dans la chambre, plusieurs circonstances dignes d'intérêt, ont été observées par les militaires

qui, tous interrogés séparément, se sont accordés sur le détail des faits qui sont venus si inopinément frapper leur attention.

D'après eux, le fluide, après avoir pénétré dans la chambre, a décrit une ligne courbe le long du mur dont il a détruit une partie de l'enduit, et dans ce trajet, ayant rencontré des mors de bride, il les a complètement dépolis. Un sabre qui se trouvait suspendu à côté a eu une partie de sa poignée fondue, et ce qui est le plus digne de remarque, c'est que le fluide, arrivé en ce point, ne paraît pas avoir suivi le fourreau du sabre qui lui présentait un conducteur, car ce dernier ne portait aucune trace de son passage. Il paraît s'être précipité directement sur le sol et avoir passé au milieu de deux rangées de lits en fer sans suivre le métal, comme la théorie indiquait qu'il eût dû le faire.

Arrivée à l'extrémité de la chambre, la foudre était loin d'avoir produit tous ses effets. Si jusque-là elle s'était bornée à étonner les témoins de ce singulier phénomène, elle devait, en continuant sa route, jeter sur son passage la mort et l'effroi.

A l'extrémité opposée de la salle, le météore a disparu pour pénétrer dans une écurie située immédiatement au-dessous, et où se trouvaient réunis à un même râtelier plusieurs chevaux d'artillerie. Huit ont été frappés simultanément, et le soldat de garde les a vus tomber sur le flanc droit. Au même instant la traînée de feu, continuant sa route, a été en atteindre un neuvième dans une écurie séparée de la première par une porte, et qui était couché au milieu de plusieurs autres qui n'ont eu aucun mal. Là ne s'est pas borné l'effet destructeur du fluide électrique; car, en revenant sur ses pas, il a mis le feu à la litière des chevaux qu'il avait foudroyés, et a jeté ainsi le désordre au milieu des nombreux quadrupèdes qui se trouvaient renfermés dans le quartier de cavalerie et l'effroi dans la population, qui n'a pas tardé à apprendre que le tonnerre venait de mettre le feu à la caserne.

(*Chronique de Fougères.*)

BULLETIN DES SOIES.

Les nouvelles que nous donne notre correspondant d'Aubenas de la foire qui a eu lieu les 14, 15 et 16 de ce mois ne sont pas des plus favorables; il est vrai de dire que la pluie qui n'a cessé de tomber pendant les deux premiers jours n'a pas peu contribué à arrêter les acheteurs.

Quoiqu'il y eût sur place une très-grande quantité de soies, les ventes ont été peu nombreuses en comparaison de celles des autres années; elles n'ont pas dépassé celles du mois de juillet. On attribue cette retenue des mouliniers à faire des achats à l'arrivée de trois fortes charrettes chargées de soies grèges venant de Lyon.

« Il est donc probable, nous écrit du 16 notre correspondant, que les mouliniers ne s'approvisionneront que pour un mois, ce qui porterait le chiffre des ventes à trois millions. Quelle différence avec les foires des autres années, où le chiffre montait à douze et même quatorze millions! »

Cependant les prix ont peu varié; en voici la cote:

10/12 d. soies ord., côtes du Rhône,		29 f.	» c.	à 29 f.	50 c.	le 1/2 k.
10/12 d. soies courantes de pays,		30	»	30	50	—
9/10 d. —	—	30	50	31	»	—
9/10 d. —	— de Joyeuse,	31	»	31	50	—

Les soies de filature étaient tenues suivant le mérite de la marchandise; il s'est fait peu de ventes dans ces articles :

12/14 d. soies d'ordre	5/6 cocons,	33 f.	» c.	à 33 f.	50 c.	
12/13 d. —	5/6 —	33	50	34	50	
9/10 d. —	3/4 —	35	»	35	50	
9/10 d. —	4/5 —	35	50	36	»	

A Romans, il y a eu peu d'affaires sur les soies grèges; elles étaient toujours bien tenues. Les prix n'ont pas varié du marché précédent :

14/16 d. soies ordinaires, le 1/2 kil.	28 f.	» c.	à 28 f.	50 c.	
12/14 d. soies courantes, —	28	50	29	»	
12/14 d. soies de Peyrins, —	29	»	30	»	

Il n'a pas été question du prix des soies de filature.

A Avignon, pendant la semaine qui vient de s'écouler, les achats ont été moins actifs, et les prix, sans avoir éprouvé de baisse marquée, se discutaient plus facilement; les vendeurs étaient moins durs, et on commençait à trouver dans les magasins de belles soies grèges qui n'étaient plus enlevées à leur arrivée.

A Marseille, la semaine a été peu fertile en transactions, par suite de l'appauvrissement du dépôt. Les prochains arrivages apporteront sans doute quelque changement à cette situation. Déjà il a été déposé au lazaret cent balles en assortiment de Salonique et Morée qui entrent en libre pratique à la fin du mois. En attendant, les prix se soutiennent. (*Courrier de la Drôme.*)

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans le *Messager de Gand* :

« En vertu d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de cette ville le 27 janvier dernier, le nommé Charles de Wispelaere, de Lembeke, fut condamné envers M. H. S. d'A., qui s'était porté partie civile, à dix francs de dommages-intérêts pour délit de chasse commis sur les terres de ce *seigneur*.

» Les faits qui avaient motivé la poursuite étaient, d'après le procès-verbal du garde-chasse de M. S. lui-même, que de Wispelaere avait été pris portant ou plaçant des lacets à perdrix. C'est en suite de cette grave prévention qu'il avait été condamné.

» De Wispelaere est un pauvre ouvrier de campagne, soutien de ses vieux parents, qui pendant son absence se trouvent réduits à la mendicité. Ne pouvant payer les dix francs auxquels il avait été condamné, le pauvre ouvrier a été emprisonné, à la requête du milliounaire, le 8 du mois passé, et, n'ayant pas l'espoir de pouvoir faire face aux dix francs de sa condamnation, qui s'élève maintenant, avec les frais, à cent cinquante francs environ, il a la perspective, si cela plaît au noble baron, de rester sous les verrous à perpétuité. »

Nouvelles Etrangères.

BELGIQUE.

Il n'est bruit à Molenbeek-Saint-Jean que de la dénonciation que vient de faire à l'autorité locale la veuve Pétronille Vandereede. Cette femme a signalé à l'autorité la mortalité extraordinaire qui s'est manifestée dans sa ferme depuis moins de deux ans. Dans cet espace de temps, elle a perdu son premier et son second mari et un jeune enfant, qui tous ont succombé à une maladie de langueur. Plusieurs chevaux et vaches, un grand nombre de poules, de lapins, etc., ont également péri sans qu'on ait pu assigner une cause certaine à cette mortalité. Mais voici que depuis quelques jours la veuve Vandereede s'est aperçue que tous les fruits et légumes provenant de son jardin étaient couverts d'un duvet reloulé d'une teinte bleuâtre très-prononcée et qui, dit-on, pourrait bien provenir d'un établissement voisin qui sert à l'épuration du plomb et du zinc. On attribue aussi à cette cause la mortalité signalée.

PRUSSE.

On écrit de Berlin à la *Gazette de Francfort* :

« On peut apercevoir facilement les rapports intimes qui existent entre notre roi et l'empereur de Russie. Les deux souverains se rendent souvent visite et font de courtes promenades dans la ville en passant dans le Thiergarten sans que la foule s'assemble. Les Berlinois remarquent à peine les personnes distingués qui se trouvent dans leur ville. Les Polonais qui résident ici sont soumis à une surveillance particulière.

» On assure que la commission israélite de Berlin veut faire remettre à l'empereur de Russie, par une députation, une pétition en faveur de ses coreligionnaires opprimés en Russie, surtout à cause de leur translation de la frontière dans l'intérieur de l'empire. »

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE. 30 *août*. — Ces jours derniers M. de Bourqueney a exigé de la Porte-Ottomane une réparation éclatante de l'insulte faite au drapeau français à Jérusalem par la populace musulmane. Le reiss a répondu dans les termes les plus satisfaisants. Le pacha de Jérusalem a reçu l'ordre de faire arrêter les meneurs et de se montrer fort sévère. L'exécution de l'Arménien Sar-Kez-Papajoghlen a donné lieu à un scandale révoltant : à peine ce malheureux était-il mort que la populace musulmane, dont le fanatisme avait été exalté au plus haut degré, se jeta sur le cadavre et le mutila de la manière la plus barbare. Les ambassadeurs ont vu dans ces excès une offense faite aux Européens, et ils ont résolu à l'unanimité de demander satisfaction au divan. Ils ont sollicité des instructions de leurs cours.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Depuis quelque temps les journaux parlent avec éloges d'une découverte bien précieuse pour les voyageurs. Sous le nom de **BONBONS DE MALTE**, l'auteur de cette découverte offre au public un préservatif certain contre le MAL DE MER, ce terrible inconvénient d'une traversée, dont M. Granier de Cassagnac nous a fait une si effroyable peinture dans son beau livre du *Voyage aux Antilles*.

Outre leur propriété spéciale, désormais incontestable, les **BONBONS DE MALTE**, dont le dépôt central est établi à Paris, rue Richelieu, 48, ont encore celle de prévenir les NAUSÉES EN VOITURE, qui ont avec le mal de mer une si grande analogie, qu'on pourrait fort bien les appeler le MAL DE TERRE. Nous ne saurions donc trop les recommander sous ce double rapport aux personnes qui s'embarquent et à celles que la voiture incommode.

Dépôt, à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. *

LE BIEN PUBLIC,

Journal fondé sous les auspices de M. de Lamartine et des députés de l'opposition de Saône-et-Loire.

S'adresser, à Lyon, pour abonnement, à M. B.-M. Riche, libraire, place de la Préfecture, 9, et chez Mme Ponnet, libraire, rue des Célestins, 3.

ÉTUDE DE Me LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, No 10.

VENTE AUX ENCHÈRES
de quatre
BATEAUX A VAPEUR
et de tout le matériel composant l'actif de la faillite
DE LA COMPAGNIE DITE
LES SIRIUS,
Dont le siége était établi à Lyon, quai Monsieur.

Le trente novembre 1843, à l'heure de midi, par le ministère de Me Laval, notaire à Lyon, à ces fins commis par le tribunal de commerce, et en la salle des criées de la chambre des notaires de Lyon, sise en ladite ville, quai et maison Saint-Antoine, 31, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, savoir :

1° De quatre bateaux à vapeur en fer et tôle, en très-bon état, avec double machine anglaise dans chacun d'eux, dont trois de la force de 180 chevaux et une de 120 à moyenne pression, garnis de leurs agrès, ustensiles et objets mobiliers, et appropriés à la navigation du Rhône;

2° D'un vaste plafond servant de débarcadère, avec ses accessoires;

3° D'un atelier de forges et d'un atelier de charpente, avec leurs outillages et matières premières.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, audit Me Laval, dépositaire du cahier des charges renfermant les détails des objets à vendre, et au sieur Chevillard, l'un des syndics, rue Lafont, 2, qui facilitera l'examen préalable des objets susdésignés. (9661)

ÉTUDE DE Me NIODET, NOTAIRE, SUCCESSEUR DE Me COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.
UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr.

On pourra s'en assurer en s'adressant audit Me Niodet, notaire. (9913)

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,
L'AIGLE
PARTIRA
POUR CHALON
Tous les jours impairs à 5 heures du matin.
(7309)

A VENDRE A L'AMIABLE,
En l'étude de Me Préveraud, notaire à Mâcon, rue Lamartine,
UNE BELLE PROPRIÉTÉ
Située à Levigny, commune de Charnay,
A VINGT MINUTES DE MACON.

Elle se compose d'une jolie maison bourgeoise, tenaillier renfermant un pressoir, quatre cuves, bâtiments d'exploitation, cour, jardins, vignes et prés, le tout réuni occupant une superficie de . . . . . 1 hec. 84 ares 56 cent.

1. Une vigne dite *Terre-Myon*, 1re qualité du pays.	4	41	90
2. Une autre maison de vigneron avec cour, jardin et pré 1re qualité.		20	93
3. Une vigne dite *les Percerons* .		58	40
4. Une vigne dite *en Chaffailles* .		59	20
5. Terre et vigne dites *les Combes*.		64	60
6. Prés Satin.		25	60
Total de la superficie . . .	8	35	19

Cette propriété appartient à M. Jacques Bonnin, propriétaire à Levigny, commune de Charnay.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, sur les lieux, à M. Bonnin, à Me Préveraud, notaire à Mâcon, dépositaire des titres de propriété, et à M. Bonnet, rue Pailleron, n. 17, à la Croix-Rousse. (85)

CABINET DE LECTURE,
Quai de l'Hôpital, n. 118, au bas du pont de la Guillotière.

ON REÇOIT TOUTES LES NOUVEAUTÉS.

Abonnement à la lecture à 1 f. 50 c. par mois et 12 f. l'année.

OEuvres complètes de Mlle Lenormand, quatorze volumes in-8°, au lieu de 72 f., net 32 f.

Assortiment de Tarots, Traités de Chiromancie, Cartomancie, Magie, Onironcritie, etc. (110)

AVIS.

On demande un VOYAGEUR ayant l'habitude des affaires.

S'adresser, de neuf à onze heures du matin, hôtel des Générales, rue des Générales. (109)

AVIS.

La cour royale de Lyon, par arrêt du 10 juillet 1843, a rétracté la faillite **BENONET ET Ce**, prononcée par jugement du tribunal de commerce de Lyon le 24 août 1841.

Par autre arrêt du 9 août dernier, M. de Bavillier, arbitre-syndic, rue Désirée, n. 1, a été nommé liquidateur de la société qui a existé entre MM. **BENONET, VIVIEN et VELCH**, sous la raison **BENONET ET Ce**, pour l'exploitation d'une brasserie, rue de Condé, n. 16, à Perrache. (2203)

DU 20 AU 30 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT,
LE CYGNE
PARTIRA POUR
MACON ET CHALON
TOUS LES JOURS PAIRS
à CINQ heures du matin.
(7143)

RHUMES, ENROUEMENTS.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur BONBON, calme la *toux* et fortifie la *poitrine*. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4.

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES,
BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,
PARTENT TOUS LES JOURS
DE LYON POUR CHALON
à 5 *heures du matin.* (7563)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, No 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)
Prix : 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

DEPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âcretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicier, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicier, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallout. (8568)

LYON 1843
MALADIES SECRÈTES.
Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Léviste, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou flueurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'**EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE** et la **POUDRE DIURÉTIQUE**, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

A VENDRE.
tombereaux, charrettes et harnais.
S'adresser au régisseur de la gare de Vaise. (92)

PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix : 3 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (5237—6520)

A louer ensemble ou séparément.
un appartement de sept pièces au 2e et une pièce au 3e,
Avec cave et grenier dans la maison, rue Mulet, n. 4. S'y adresser. (9954)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.